

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 15 janvier 2010
(convocation du 4 janvier 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Quinze Janvier Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
Mme. FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien
M. GAUTE Jean-Michel à M. DUCASSOU Dominique
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. DAVID Jean-Louis
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques
M. TURON Jean-Pierre à M. HERITIE Michel
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 40
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. FREYGEFOND Ludovic
M. ANZIANI Alain à Mme Marie-Christine EWANS jusqu'à 10 h 00
Mme. BALLOT Chantal à M. LABISTE Bernard
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme DELATTRE Nathalie jusqu'à 10 h 45

Mlle. DELTIMPLE Nathalie à M. BENOIT Jean-Jacques
M. DUBOS Gérard à M. MOULINIER Maxime
M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain
Mlle. EL KHADIR Samira à M. GUILLEMOTEAU Patrick
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. DAVID Yohan
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément
M. LOTHAIRE Pierre à M. DELAUX Stéphan
M. MANGON Jacques à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 10 H 45
M. PALAU Jean-Charles à M. MOGA Alain
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. REIFFERS Josy à Mme. COLLET Brigitte
Mme. TOUTON Elisabeth à Mme. BREZILLON Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

**Lancement d'une maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale (MOUS) visant à la
résorption de l'habitat précaire (squats occupés par les Roms) sur
l'agglomération bordelaise - Participation de la CUB - Décision - Autorisation**

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre du PLH et de sa délégation des aides à la pierre, la CUB accompagne toute action qui permet de lutter contre l'habitat précaire et insalubre.

La CUB est confrontée depuis quelques années à l'installation de squats occupés par des populations Roms et squats dont l'insalubrité et le danger sont avérés.

L'Etat a souhaiter lancer une MOUS pour lutter contre ce phénomène, en :

- relogant en urgence dans des conditions décentes ces populations,
- créant des lieux d'hébergement plus pérennes pour mieux accompagner ces populations particulières.

Dans un premier temps, des sites prioritaires occupés, des Roms (Bordeaux, Floirac, Cenon, Gradignan) ont été retenus à titre d'expérimentation de cette MOUS (tranche 1). L'Etat et ses partenaires ont demandé au Centre d'Orientation Sociale (COS) d'accompagner cette première phase. Dans un second temps une MOUS –publics ROMS sera lancée pour traiter les situations des familles bulgares et roumaines (tranche 2) de l'agglomération bordelaise

Parallèlement l'Etat assurera le suivi d'une étude –diagnostic visant à une meilleure connaissance des squats sur l'agglomération afin de proposer les outils et partenariat nécessaire à leur lutte. Cette étude financée totalement par l'Etat permettra d'avoir une vision globale de la situation de tous les squats dans l'agglomération bordelaise.

Suite à cette étude, la CUB au titre du PLH et du Plan Départemental Pour le Logement des Personnes Défavorisées, s'engagera dans une MOUS spécifique pour lutter contre l'habitat indigne et les squats (tranche 2). Cette MOUS pourrait être engagée en partenariat avec l'Etat et le Conseil Général en 2010.

1. Contenu des missions et pilotage :

Sur la base de l'Etat des lieux global :

- Réaliser un diagnostic individuel de chacun des ménages notamment leur situation sociale et économique dans les squats (étude de l'état des squats),
- Proposer des solutions pérennes aux familles volontaires,

Le pilotage :

Un comité de pilotage présidé par le Préfet associe la CUB et l'ensemble des partenaires (institution publiques, associations) et les villes concernées au titre de la phase expérimentale.

Le comité de pilotage proposera les orientations nécessaires à la mise en œuvre de cette action et validera les préconisations établies par le COS.

Ce comité de pilotage s'appuiera sur un comité technique qui se réunira une fois par mois pour faire le point sur le suivi de la MOUS. Ce comité technique réunira :

- Les services de l'Etat concerné par le dispositif,
- La CUB,
- Les représentants des communes concernées,
- Et s'il y a lieu toute commune qui serait concernée par le dossier à moyen terme.

2. Durée de la mission et plan de financement correspondant à la MOUS (première tranche) :

La MOUS se découpera en deux tranches :

- Une première tranche dite « expérimentale » sur laquelle il est demandé à la CUB son co-financement. La durée de cette première tranche est de 6 mois (décembre 2009 – Mai 2010)
- Une deuxième tranche qui concernera le diagnostic et le traitement des situations non traitées dans la première tranche pour une durée de 12 mois à compter de Juin 2010.

Le budget s'établit pour la mission (tranche 1) : à 75 000 €

Estimation du coût par ménage : 1400 € en moyenne (phase diagnostic et recherche de solution)

BUDGET GLOBAL MOUS ROMS	Période (18 mois)	Tranche 1 (6 mois)	Tranche 2 (12 mois)
Diagnostic et préconisation	105190	52595	52595
Charges de personnel	79729	39865	39864
Prestation de service PROCOM	12500	6250	6250
Prestation de service ADAV	4800	2400	2400
Charges de fonctionnement	8160	360	360
Accompagnement : base 50 mesures	37500	18750	18750
Sessions d'information	4800	2400	2400
Evénement culturel	2510	1255	1255
Total MOUS diagnostic	150000 €	75000 €	75000 €

Financement de la tranche 1 :

- Etat (DDE MOUS) : 45 000 € (taux de subvention dérogatoire de 60 %)
- CUB : 22 000 € (30 %)
- Ville Bordeaux : 8 000 € (10 %)

Aussi, si tel est votre avis, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

DECIDER

- du versement en 2010 d'une subvention de 22 000,00 euros à l'association COS au titre de la phase 1 « MOUS visant à la résorption de l'habitat précaire (squats occupés par les Roms) sur l'agglomération bordelaise »
- de l'inscription de la dépense correspondante au chapitre 204 – article 2042 – fonction 72 – imputation D 630 000 171 du budget de l'exercice en cours

AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. ASSERAY ne participe pas au vote

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 15 janvier 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 28 JANVIER 2010</p> <p>PUBLIÉ LE : 28 JANVIER 2010</p>
--

M. CHRISTINE BOST